

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2025

L'an **deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20h00**

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

Date d'affichage : 03 avril 2025

Présents : Mmes CAYROL Laure – CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie - THAMIE Sylvie – MM CARAYOL Florent – DELFAUD Alexandre - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy – NEVEUX Jean-Michel – NAJM Ghassan

Absent : Néant

Absents représentés : Mme MERCIER Martine est représentée par Mme THAMIE Sylvie.

Madame Maylis CAYROL a été élue secrétaire

Présentation de Mme SURIG Maylis.

Monsieur Le Maire présente Mme SURIG Maylis, nouvelle secrétaire, en remplacement de Mme DESCARGUES Alexandra, arrivée depuis le 01 avril 2025.

Un tour de table est réalisé afin de lui présenter l'ensemble du conseil.

Les jours de présences seront les lundis et jeudis.

1 – Vote des taxes communales

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2025.

Les taux de référence pour l'année 2025 sont les suivants :

Taxe foncière bâti : 44.53%

Taxe foncière non bâti : 160.48%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.79%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- D'appliquer une augmentation de 1% sur les taux de référence 2025 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 44.98%

Taxe Foncière Non Bâti : 162.08%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.89%

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

2 – Vote des budgets communaux

Budget Boulangerie

Monsieur le Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 18 720.00€

Section d'investissement : 226 668.78€

Budget Hameau de Lavalade

Monsieur le Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 72 557.17€

Section d'investissement : 87 099.57€

Budget Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 18 029.73€

Section d'investissement : 30 758.92€

Budget Commune

Monsieur le Maire présente le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 155 466.40€

Section d'investissement : 707 715.57€

Le Conseil Municipal valide à la majorité des présents.

3 – Modification de l'attribution de compensation prévisionnelle 2025

Considérant qu'il convient de prendre en compte les engagements pluriannuels pris antérieurement par le conseil municipal et le conseil communautaire (extinction progressive de l'emprunt voirie communal et constitution progressive de l'emprunt voirie intercommunal), il convient de rectifier le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2025.

Après discussion, le conseil municipal décide de valider la proposition du conseil communautaire du 04 février 2025, et accepte le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour la commune, pour un montant de 62 581€ pour 2025.

Vote à l'unanimité des présents.

4 – Appel à cotisation - CAUE

Monsieur le maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE) concernant le renouvellement d'adhésion pour l'année 2025.

Le montant de cette cotisation s'élève à 150.00 € pour une population comprise entre 701 à 1 500 habitants.

Vote à l'unanimité des présents

5 – CSC REISSA – Demande de participation ALSH (accueil de Loisirs Sans Hébergement)

M. le Maire informe avoir reçu de l'association REISSA la demande sollicitant les communes du territoire pour un soutien et un financement solidaire de l'ALSH d'Assier. L'association REISSA a fait le choix de ne pas augmenter le tarif pour ne pas fragiliser certaines familles.

Par conséquent, l'association REISSA sollicite une subvention au titre de l'enfance - Jeunesse à hauteur de 5€ par habitant.

Après discussion, il est décidé de verser une subvention au Centre Social et Culturel REISSA, au titre de l'ALSH à hauteur de 4 078 € pour 2025.

- De régulariser le montant dû pour l'année 2024 de 4 078 € (non réclamé par le Centre Social et Culturel)

6 – Vente du lot 3-6 – Hameau de Lavalade

Monsieur BAGULA SAFARI Jean recruté en qualité d'agent social territorial principal de première classe à l'EHPAD Les Pradels depuis le 01 avril 2025 a mis une option pour le lot n°3.6 d'une contenance de 1 139 m² pour un montant de 20 502.00 € TTC.

Accord du conseil municipal pour la vente de ce lot.

Vote à l'unanimité des présents

7 – Demande de location – Logement au-dessus de la Poste

Monsieur le Maire informe que Monsieur BAGULA SAFARI Jean souhaiterait s'installer dans le logement au-dessus de la Poste.

La durée de location de cet appartement s'étalerait sur le temps des travaux.

Monsieur Le Maire propose donc un bail de location précaire d'un an, renouvelable en cas de besoin.

Il propose également de délibérer sur le montant du loyer et des charges.

Après discussion le conseil municipal décide d'attribuer le logement à Monsieur BAGULA SAFARI Jean, à compter du 1^{er} mai 2025, avec un montant du loyer mensuel de 400,00 € auquel sera rajoutée une provision pour les charges de 50 €,

Vote à la majorité des présents

Questions diverses

La question est posée sur la réfection du calvaire Route du stade.

Un conseiller sollicite un point sur l'étude urbaine et demande la date de la réunion publique pour la présentation du document final. Un point va être fait avec le Cabinet du Rouget et le SDAIL.

Séance terminée à 21h45.